

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2009

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 26 juin 2009 à 20h30.

Présents :

M. Denis CLAIR, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice MARTEL, Mme Martine VERDEAUX, Mme Nathalie DHORMES, M. Fabrice THIERS, M. Christian ROSE, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD, M. Jean-Claude VIDAL

Excusée : Mme Murielle BERTHELOT (procuration donnée à M. Denis CLAIR)

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mai 2009
- Bilan des travaux en cours
- Poste CAE
- Poste d'adjoint suite à la démission de la 1^{ère} adjointe.
- Divers

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Martine VERDEAUX

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2009

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucunes remarques de la part des conseillers, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – BILAN DES TRAVAUX

Voirie :

- Un fossé a été réalisé par Roland avec une mini pelle louée à l'Entreprise SOUCHE Eric, au chemin du Clap.
- Un fossé a été réalisé par L'entreprise CLAIR Eric route du Grand Bois au niveau du Loup.
- Un fossé est prévu à Combotas et sur la route des Sceautaux, il sera réalisé par L'entreprise FRANC Denis.
- L'entreprise COLAS a terminé la réfection des routes des Traverses, du Monteillat, du Grand Chemin et la dernière partie du Grand Bois.
Le montant des travaux s'élève à 77 623 euros HT.

Monsieur Nicolas ARNAUD souligne que la route du Monteillat est très bien faite mais que L'entreprise COLAS a omis de réparer quelques malfaçons de la 1^{ère} tranche de la route du grand bois l'année dernière.

Le maire fera le nécessaire pour que la route soit réparée par l'entreprise COLAS qui interviendra sur la chaussée après les travaux d'extension du réseau d'eau des Rebouls.

Il est prévu de refaire le busage de l'aqueduc entre Alisse et le Grand Chemin.

Eau :

- La commune a pu profiter de la tranchée faite par l'entreprise MBTP pour le raccordement de l'électricité sur la parcelle de Monsieur MONTEUX, pour passer le tuyau d'adduction de l'eau et prévoir le raccordement de la parcelle du terrain de Monsieur DELON en face. Ces dépenses seront ensuite reportées sur les pétitionnaires.

- Une fuite sur le réseau d'eau a été constatée à côté de la mairie chez Mme MONMORY. L'entreprise MBTP, qui effectuait des travaux à proximité, a creusé sur la propriété et Roland a pu réparer la fuite et transférer le compteur d'eau à l'extérieur de la dite propriété. Une facture sera émise par MBTP pour un montant encore inconnu.

- Les compteurs d'eau qui se trouvaient dans la cave de la propriété ARTAUD à Lavayas ont été transférés à leur demande sur la voie publique pour un montant de 175 Euros.

- L'extension du réseau d'eau potable pour le Bouschet de Pranles et les Rebouls sera effectuée par l'entreprise MBTP (attribution du marché) et devrait commencer sous peu.

- L'entreprise PÖYRY a remis un dossier de consultation d'entreprise pour la mise en place de plusieurs compteurs ainsi que des vidanges sur les différents réservoirs d'eau de la commune qui en seraient dépourvus.

Appartement Communal :

Le Maire informe qu'une nouvelle famille va rejoindre Pranles dans l'appartement au dessus de la salle Vernet et de la bibliothèque à partir du 1er Aout 2009. Il a été effectué différents travaux de peinture et de revêtement de sol par le nouveau locataire pour un coût qui vous sera indiqué lors du prochain conseil.

La chaudière à granulés bois dans ce même bâtiment a été mise en place et sera prochainement mise en route. Nous attendons la livraison des granulés bois début juillet.

3 - POSTE DE CAE :

Le contrat de Tina se termine début septembre 2009 et ne peut pas se renouveler en CAE. Après renseignement pris au Pôle Emploi, les nouveaux contrats CAE peuvent, sous certaines conditions, notamment de l'âge de la personne employée, être subventionnés à 90 % pour 24 mois. Ils auraient un cout de 3600 euros maximum par an pour 26 heures par mois annualisé.

Après débat, le conseil décide d'une part :

Qu'une personne remplissant les conditions pour un contrat CAE sera recrutée début septembre pour le remplacement de Tina.

D'autre part :

Propose à Madame Françoise LORIVAL, actuellement en CDD, un contrat CAE.
Cette proposition est économiquement avantageuse pour la commune et pour l'intéressée.

4 – POSTE D'ADJOINT

Suite à la démission de Madame Marie-Anne VIALATTE du poste de première adjointe, il est convenu par le conseil d'élire un nouvel adjoint qui prendra le 3^{ème} rang puisque Monsieur Fabrice MARTEL devient 1^{er} Adjoint, Madame Martine VERDEAUX 2^{ème} Adjointe.

Après appel à la candidature, seule Madame Nathalie DHORMES se présente au suffrage et après un vote à bulletin secret, Madame Nathalie DHORMES est élue par 8 voix pour et 3 bulletins blancs.

5 - DIVERS

Monsieur le Maire informe que Tina étant en arrêt maladie depuis le 2 juin et ce jusqu'au 27 juin inclus, un contrat à durée déterminée a été fait à Mademoiselle Cynthia BLACHIER pour la remplacer auprès de Madame Eliane DAVID, l'institutrice.

Monsieur Pierre NEVISSAC demande à la municipalité s'il serait possible de profiter des travaux pour l'adduction d'eau potable au Rebouls pour passer un tuyau privé dans la tranchée afin d'alimenter Madame MENDRAS en eau de sa source.
Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Une demande de prêt de la buvette a été faite par l'Olympique Centre Ardèche pour les 3, 4 et 5 juillet prochain.
Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Une demande de prêt de 80 chaises a été faite par Sœur Thérèse pour la retraite du 01 au 04 août prochain à LYAS.
Le Conseil se voit dans l'obligation de refuser, n'ayant pas autant de chaises à proposer.

Madame DHORMES et Monsieur THIERS nous proposent une adhésion au Réseau des Communes pour créer un site Internet pour la commune de Pranles.
Le montant devrait être de 75 euros HT par an et de 90 euros HT en plus la première année afin de mettre en page un bandeau personnalisé.
Le conseil donne son accord de principe en demandant une étude un peu plus approfondie sur les termes du contrat.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le 4 septembre 2009 à 20h30.

La séance est levée à 22h10.